Association pour une Solidarité Syndicale de l'École Polytechnique (ASSEP)

Procès-verbal de l'assemblée générale unitaire

Postdoctorant.e.s

15 mars 2021 à 18 h

Assemblée en mode virtuel (Zoom)

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mandat de négocier (présentation et vote)
5. Élection aux postes vacants (comité de négociation)
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

En attente du quorum, Sébastien fait une partie de la présentation (point 4) pour tenir informées les membres présents. Ils présente l'historique de la première convention ainsi que les gains faits.

1 *Ouverture de l'assemblée*

L'ouverture de l'assemblée est demandée par X, appuyé par X. Le quorum (10 membres) étant atteint, l'ouverture de l'assemblée est déclarée à 18 h .

2 *Présidium*

Il est suggéré que :

- Sébastien Paquette agisse à titre de président d'assemblée et Roxanne Gendron à titre de secrétaire.

  X en fait la proposition, appuyé par X.

- Adoptée à l'unanimité.

3 *Adoption de l'ordre du jour*

L'ordre du jour proposé est affiché en partage d'écran.

X le propose tel que présenté, appuyé par X.

- Adopté à l'unanimité.

4 *Mandat de négocier (présentation et vote)*

La mise en contexte de la convocation de l'assemblée générale unitaire pour procéder au renouvellement de la convention collective et la présentation de l'historique de la première convention a été faite avant le début de l'assemblée.

Suite à l'ouverture de l'assemblée, Sébastien Paquette poursuit avec les résultats du sondage soumis et des étapes préparatoires à la négociation de son renouvellement.

Les questions sont soulevées en cours de présentation, soient demandes de précision ou de clarification sur les résultats du sondage.

Vote sur le mandat de négocier

Les votes sont tenus secrètement à l'aide d'une application de sondage dont le lien est envoyé par message à chaque membre présent.

Sébastien présente l'équipe de négociation actuelle, Alain Lachapelle , négociateur de l'AFPC, Roxanne Gendron, conseillère syndicale de l'ASSEP en soutien et lui-même à titre de coordonnateur du syndicat qui siège sur les trois comités de négociation. Des postes sont donc à combler pour l'unité.

Sébastien Paquette présente les éléments qui sont proposés pour la négociation suite aux discussion du comité de négociation ainsi qu'au sondage mené auprès des postdoctorants.

X propose de donner le mandat de négocier au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective des postdoctorants, appuyé par X.

X a soulevé en cours de présentation le fait que le salaire est basé sur 35 heures/semaine mais que le temps supplémentaire ne peut être réclamé qu'après 160 heures sur quatre semaines. Une discussion s'ensuit sur la façon de comptabiliser ces heures ainsi que de sensibiliser les chercheurs-professeurs sur les conditions de travail des postdoctorants.

X propose de standardiser les salaires sur un salaire moyen et que les chercheurs s'obligent à partager les fonds afin que les salaires soient équivalents entre tous les postdoctorants. X appuie la proposition. Un membre soulève que ce serait peu faisable, un autre membre ajoute que ce serait difficile à négocier et que l'attrait de postdoctorants par certains chercheurs serait plus difficile avec un salaire qui ne serait pas à la hauteur. Sébastien intervient pour mentionner que les organismes subventionnaires ne permettent pas les vases communicants. X approuve l'idée d'équité et se demande si il n'y aurait pas une autre façon de parvenir à plus d'équité. Certains indiquent que le meilleur moyen d'atteindre plus d'équité, est d'élever le plancher salarial.

Le vote sur la proposition est demandé. 3 Pour, 4 Contre, 3 Absentions

- La proposition est rejetée à majorité

X propose un plancher à 45 000 $, appuyée par X. X se demande si c'est une bonne idée de mettre un chiffre précis, ce qui limitera la marge de manœuvre en négociation. La discussion se poursuit sur le mandat d'obtenir ce plancher et s'il n'est pas atteint, une assemblée générale devra être convoquée pour poursuivre la négociation. Il est aussi mentionné que ce montant est un minimum à négocier si l'on tient compte du salaire d'un ingénieur qui commence.

Le vote sur la proposition est demandée. 6 Pour, 1 Contre, 3 Absentions

- La proposition est adoptée à majorité

Le vote porte sur la proposition amendée du mandat de négocier. 6 Pour, 4 Contre, 4 Absentions

- Adopté majorité.

5 *Élection aux postes vacants (comité de négociation)*

Sébastien a mentionné en début de présentation l'implication et la charge de travail pour les différents postes. Aussi, une bonne partie du travail est déjà fait avec la préparation du cahier de revendications et que le temps des rencontres de négociation peuvent être variables.

Jeanne Joachim se propose pour le poste de responsable des relations de travail, X appuie sa candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée. Jeanne Joachim est élue par acclamation.

Aleksandar Miletic se propose pour siéger au comité de négociation, X appuie sa candidature.
Simon Laliberté-Riverin se propose pour siéger au comité de négociation, X appuie sa candidature.
X propose Iee Lee Hia pour siéger au comité de négociation, X appuie la candidature.
Marzieh Ghiyasinasab se propose pour siéger au comité de négociation, X appuie sa candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée. Les quatre candidats acceptent leur candidature et seront en élection pour les trois sièges disponibles.

Aleksandar Miletic : x votes
Simon Laliberté-Riverin : x votes
Iee Lee Hia : x votes
Marzieh Ghiyasinasab : x votes

Aleksandar Miletic, Simon Laliberté-Riverin et Marzieh Ghiyasinasab sont élus.

6 *Varia*

Sébastien informe qu'il enverra l'information par courriel pour participer à la présentation du Fonds de solidarité de la FTQ qui aura lieu le 16 mars 2021 en soirée.

7 *Levée de l'assemblée*

X propose la levée de l'assemblée, appuyé par X.

L'assemblée prend fin à 21 h 50.